

LP Métiers de la GRH : Assistant - PARIS

Assistant RH, un métier d'avenir

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
550 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Former des professionnels dans les différents domaines d'activité de la gestion des ressources humaines et acquérir une expérience professionnelle, grâce à une articulation théorie/pratique.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 : DUT GEA, DUT GACO, DUT Carrières juridiques, L2 d'Economie et Gestion, L2 AES, L2 Sciences humaines et sociales, L2 Droit, BTS SAM, BTS Gestion de la paie, BTS AG PME-PMI, BTS CG, BTS MCO...

Dépôt de candidature : du 13 février au 14 avril 2023

Uniquement sur le site e-candidat

► Rythme d'alternance

3j en entreprise / 2j en formation (jeudi et vendredi)

Rentrée : fin septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Anne JOUAN

Contact administratif : aabdallah@albertdemun.net / Tél. : 01 43 29 63 17

Contact CFA EVE : MORNAL Murielle - m.mornal@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04

► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GEA -
Lycée ALBERT DE MUN
4 avenue Vavin
75006 PARIS



Programme de la formation

UE11 - Affectation et dynamisation des RH

110h

- Administration du personnel et de la paie
- Recrutement et gestion de carrières
- Performances et politiques de rémunération
- Systèmes d'information en GRH et pilotage social

UE13 - Outils de communication

60h

- Anglais
- Outils bureautiques

UE21 - Cadre juridique des RH

80h

- Droit du travail
- Droit social européen
- Retraite et prévoyance

UE23 - Projet tutoré

60h

- Projet tutoré

UE12 - Accompagnement et changement organisationnel

100h

- Développement des compétences et formation
- Théorie et dynamique des organisations
- Communication et dialogue social
- La fonction RH au service du manager

UE14 - Outils d'analyse

60h

- Techniques quantitatives de gestion
- Méthodologie

UE22 - Organisation et environnement de l'entreprise

80h

- Stratégie et GRH
- Actualités et politiques sociales

UE24 - Mémoire et soutenance

- Mémoire professionnel et soutenance

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

► Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

► Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-